

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 11 AVRIL 2017

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Création d'un poste dans le cadre du dispositif - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
2. Adhésion au service des emplois temporaires du Centre de Gestion (CDG) 63
3. Renouvellement de l'emploi de Direction du VALTOM

Prévention - communication

4. Facturation signalétique aux collectivités
5. Composteurs grande capacité
6. Adhésion à la Plateforme 21 et à l'association Macéo

Finances

7. Compte de gestion 2016
8. Compte administratif (CA) 2016
9. Affectation du résultat 2016
10. Budget primitif 2017
11. Contribution 2017

Traitement-transport

12. Convention tripartite de partenariat expérimental valorisation des gravats
13. Avenant marché de traitement du bois
14. Avenant marché d'analyses de rejets liquides
15. Convention servitude, installation de stockage d'Ambert

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2017

Le **11 avril 2017**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 29 mars 2017

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 38

Présents : 29

Pouvoirs : 5

Votants : 34

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, DEGUI Marie-Christine, GIRY Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSANG Jean-Pierre, DARTOIS Gilles, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MASSEBŒUF Claude, MULLER Didier, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Messieurs ARNAL Olivier (à M. ALEDO Marcel), CHASSARD Frédéric (à M. BATTUT Laurent), DI GIAMBATTISTA (à M. MASSEBŒUF Claude), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), VIGNAUD Bernard (à M. GONIN Michel).

Excusés : Messieurs DAURAT Jean-Claude, LAFFONT Alain, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Création d'un poste dans le cadre du dispositif - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- *créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), dont la principale mission sera l'organisation des visites du pôle de valorisation Vernéa,*
- *autoriser le Président à lancer le recrutement et à signer la convention avec la Mission Locale ou Pôle Emploi et le contrat de travail avec la personne recrutée.*

2. Adhésion au service des emplois temporaires du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *faire appel, en tant que de besoin, au Service Missions Temporaires - Prestation Remplacement du CDG 63, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour un surcroît temporaire de travail ou encore pour une mission particulière,*
- *signer et exécuter tout document permettant le recours à ce service et plus particulièrement la convention avec le CDG 63.*

3. Renouvellement de l'emploi de Direction du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au renouvellement de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur la base de la grille indiciaire de rémunération des communes de 20 000 à 40 000 habitants, d'une prime de responsabilité de 15 % du traitement brut indiciaire et d'une NBI, à compter du 12 novembre 2017, et ce pour une durée de cinq ans.

Prévention - communication

4. Facturation signalétique aux collectivités

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le montant unitaire de facturation comme étant exactement le même que celui du marché de la signalétique (le bordereau de prix unitaire dudit marché faisant foi),
- autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

5. Composteurs grande capacité

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le principe même de l'opération,
- valider le projet de convention afférant et d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- autoriser une consultation pour l'acquisition du matériel,
- autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes, notamment auprès de l'ADEME.

6. Adhésion à la Plateforme 21 et à l'association Macéo

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider l'adhésion du VALTOM à la Plateforme 21 et à l'association Macéo.

Finances

7. Compte de gestion 2016

Le comité syndical décide, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Compte administratif (CA) 2016

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- 1- de prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

Résultat de l'exercice 2016 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	58 650 672,80 €	44 237 674,58 €	10 647 075,87 €
Recettes de fonctionnement	58 650 672,80 €	54 884 750,45 €	
Dépenses d'investissement	23 964 043,15 €	15 555 047,99 €	- 2 592 773,11 €
Recettes d'investissement	23 964 043,15 €	12 962 274,88 €	

Exécution budgétaire 2015 et résultats de clôture :

	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2015 (1)</i>	<i>Part affectée à l'investissement 2015 (2)</i>	<i>Résultat de l'exercice 2016 (3)</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2016 (1)+(3)-(2)</i>
Fonctionnement	10 908 983,91 €	6 515 853,15 €	10 647 075,87 €	15 040 206,63 €
Investissement	-6 382 816,10 €		-2 592 773,11 €	-8 975 589,21 €
TOTAL	4 526 167,81 €	6 515 853,15 €	8 054 302,76 €	6 064 617,42 €

Restes à réaliser (RAR)- Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2016 (équilibre BP 2017)

<i>Section d'investissement - Dépenses</i>	1 625 496,52 €
<i>Section d'investissement - Recettes</i>	0,00 €
SOLDE	1 625 496,52 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion,
- 3- de reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes,
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

9. Affectation du résultat 2016

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2016.

10. Budget primitif 2017

Le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

• Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 58 540 872,84 €.

- Les recettes réelles de fonctionnement sont stabilisées (-0,3 %).
 - Un nouveau mode de facturation des EPCI adhérents comprenant 50 % de l'annuité Vernéa dans la contribution à l'habitant et 50 % dans la facturation à la tonne :
 - Une contribution établie à 36,36 € HT / hab / an ;
 - Une facturation à la tonne s'élevant à 97,78 € HT / tonne pour les déchets incinérables (OMR, DEM et RTCS).
 - Même si les réalisations 2016 sont plus élevées que les prévisions 2016, le parti pris pour 2017 est, compte tenu de la volatilité des prix de rachat de certains matériaux, de rester sur des hypothèses prudentes afin de ne pas surestimer les recettes à venir.
- Un infléchissement global des dépenses réelles de fonctionnement (- 0,9 %).
 - Une réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues pour accompagner une évolution régulière et lissée de la facturation à la tonne et de la contribution à l'habitant.

• Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 27 689 337,63 €.

- Recettes :
 - L'autofinancement est retenu en 2017. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt, soit une baisse des recettes réelles d'investissement de - 88,5 %.
- Dépenses :

Il y a une baisse structurelle des investissements liée à l'aboutissement du projet VALORDOM 1 (les dépenses réelles d'investissement en baisse de -7,9 %). Les 2 principaux postes sont le remboursement du capital d'emprunt (7 537 300 €) et les dépenses d'équipement liées aux ISDND (2 753 000 €).

11. Contribution 2017

Le comité syndical décide, à la majorité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 36,36 € HT par habitant et par an pour l'année 2017.

Traitement-transport

12. Convention tripartite de partenariat expérimental valorisation des gravats

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le projet de convention et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

13. Avenant marché de traitement du bois

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant avec VEOLIA pour :

- accepter les nouvelles modalités techniques et financières de valorisation, à compter du 01/04/17,
- actualiser tous les mois les tonnages envoyés vers les différentes filières proposées,
- mettre fin au contrat confié à VEOLIA à partir du 30/06/17 si les conditions du futur marché sont favorables.

14. Avenant marché d'analyses de rejets liquides

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant avec la société CARSO intégrant ces nouvelles analyses dans les suivis réglementaires.

15. Convention servitude, installation de stockage d'Ambert

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer la convention de servitude établie entre M. Cédric THENOT et le VALTOM (jointe à la présente délibération),
- émettre le mandat des 5 000 € d'indemnisation forfaitaire à l'attention de M. Cédric THENOT,
- signer, ou donner délégation de signature à un de ses collaborateurs, l'acte notarié qui sera établi par l'office notarial de Maître Pierre Sauret à Ambert.